



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} octobre 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déraçon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Résolution et dépôt de l'étude de regroupement de 1999
- 1.3 Dépôt des documents de la rencontre du 17 juin concernant une étude de regroupement
- 1.4 Annulation de la résolution 19-09-348 – Fondation Le Renfort Grande Ligne
- 1.5 Prolongement du contrat de Daniel Moreau – Conseiller technique
- 1.6 Annulation de la résolution 19-06-228 – Mutuelle CNESST
- 1.7 Maintien de l'offre de service de mutuelle - Groupe ACCIsst inc
- 1.8 Correspondance
 - a) Résolution d'appui – Municipalité de Saint-Armand – Étude de regroupement

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Autorisation de paiement – Boivin & Gauvin – Achat d'une caméra thermique
- 2.3 Correspondance
 - a)

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Dénonciation de l'entente intermunicipale – Canton de Bedford - Eau potable et eaux usées
- 3.3 Servitude en faveur de Saint-Armand – Lot de grève
- 3.4 Règle de pointage – Contrat d'exploitation des usines de filtration et d'épuration
- 3.5 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation de paiement – GO Relations Publiques
- 4.3 Avis de motion et dépôt du Règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté
- 4.4 Campagne de financement – La Fondation au Diapason
- 4.5 Commandite – Gala Excellence Brome-Missisquoi
- 4.6 Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 4.7 Demande de gratuité de salle – CABBE
- 4.8 Demande de gratuité de salle – Club Motoneige Baie Missisquoi
- 4.9 Demande de gratuité de salle – CPSC Main dans la Main
- 4.10 Demande d'aide financière – Bedford Lofts
- 4.11 Aide financière – Philippe Fournier – Bedford Plus – **POINT REPORTÉ**
- 4.12 Armistice 2019 – Légion Royale Canadienne

4.13 Correspondance

- a) Hommage à Dr. Barakett
- b) Publication des avis publics dans L'Avenir des Rivières
- c) Plan de commandite Grand Bal en Rouge – Croix Rouge
- d) Remerciement Étudiant JJB
- e) Infolettre de l'Hôpital BMP
- f) Communiqué Nomination PDGA CIUSSS
- g) Invitation Portes ouvertes des artistes
- h) Concours La Chasse aux abonnés Réseau Biblio

5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 13 août 2019 vf

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Demandes de P.I.I.A.
- 7.3 Demandes de dérogations mineures
- 7.4 Correspondance

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Dépôt de neige usée – Entente avec la Ville de Dunham
- 8.3 Octroi d'un mandat – Pavage du Square du Souvenir - **POINT AJOURNÉ**
- 8.4 Autorisation de paiement – BDL Bordure et Trottoir Inc.
- 8.5 Octroi d'un mandat - Pavage boul. de la Victoire et rue Rix - **POINT AJOURNÉ**
- 8.6 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

- Demande de gratuité de salle – Les Scouts de Bedford
- Octroi de contrat pour la préparation d'une carte bathymétrique
- Octroi de contrat pour l'inspection de la conduite d'eau brute
- Protocole d'entente – Enseigne

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 1^{er} octobre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Chantal Fontaine
Normand Déragon	Marie-Eve Brin
Mona Beulac	

Est absente, la conseillère Marie-Pier Tougas

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe au greffe

19-10-385

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajournement de points :

Les points suivants sont ajournés à une séance qui sera tenue le lundi 7 octobre 2019, à 17h00 à l'Hôtel de Ville de Bedford :

- 3.4 - Règle de pointage – Contrat d'exploitation des usines de filtration et d'épuration
- 8.3 - Octroi d'un mandat – Pavage du Square du Souvenir
- 8.5 - Octroi d'un mandat – Pavage boul. de la Victoire et rue Rix

Points ajoutés au varia qui demeure ouvert :

- Demande de gratuité de salle – Les Scouts de Bedford
- Octroi de contrat pour la préparation d'une carte bathymétrique
- Octroi de contrat pour l'inspection de la conduite d'eau brute
- Protocole d'entente – Enseigne

Point reporté à novembre :

4.11 Aide financière – Philippe Fournier – Bedford Plus

ADOPTÉE

19-10-386

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-10-387

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

ADOPTÉE

19-10-388

Résolution et dépôt de l'étude de regroupement de 1999

Considérant qu'en mai 1999, le ministère des Affaires municipales déposait aux conseils de la Ville de Bedford et du Canton de Bedford une étude de regroupement présentant le budget de l'an 1 d'une future entité municipale fusionnée, ainsi que les avantages et les inconvénients d'une telle fusion ;

Considérant que le 12 juillet 1999 des représentants des deux conseils se sont réunis en compagnie du représentant du ministère afin de discuter de son contenu ;

Considérant que lors de cette rencontre, les représentants de la municipalité du Canton de Bedford ont sollicité une nouvelle rencontre à la mi-août 1999 afin de discuter de l'étude ;

Considérant que le 2 août 1999, le conseil de la municipalité du Canton a fait volte-face et a adopté une résolution précisant qu'il se retire de la démarche de fusion en précisant que l'étude de fusion ne démontre aucun avantage à se fusionner avec la Ville et qu'à long terme, le conseil n'y voit que des désavantages ;

Considérant que depuis 1999, les élus de la municipalité du Canton diffuse un message de désinformation de façon à maximiser son positionnement géographique pour isoler la Ville de Bedford et maintenir le développement du pôle de Bedford dans un statu quo qui entraîne une dévitalisation collective ;

Considérant que le conseil de la Ville de Bedford considère qu'il est important d'informer la population des deux municipalités et ainsi mettre fin aux messages d'influence négative qui perdure depuis plus de 20 ans ;

Considérant que l'étude de regroupement de 1999 prévoyait faire passer le taux de taxation de la Ville de 1,65\$ à 1,403 \$ (-15%) et celui du Canton de 0,70 \$ à 0,61 \$ (-13%) ;

Considérant que les modalités de l'étude de regroupement de 1999 prévoyaient affecter le fardeau de la dette exclusivement aux citoyens de l'ancienne Ville contrairement à ce qui peut être colporté ;

Considérant que depuis, la situation financière de la Ville s'est améliorée avec une dette moindre que celle de 1999, un surplus accumulé non affecté équivalent à celui du Canton (surplus/RFU) et une différence entre les taux de taxes de la Ville et du Canton qui a fondu de plus de la moitié :

- 1999 : 1,65\$ (ville) - 0,70\$ (Canton) = 0,95\$;
- 2019 : 0,93\$ (ville) - 0,48\$ (Canton) = 0,45\$;

Considérant que l'étude de regroupement de 1999 prévoyait plusieurs avantages pour les deux communautés, ainsi que les trois seuls inconvénients suivants :

- Une période d'adaptation pour le citoyen en quête de services ;
- Pour un certain temps, un peu plus de travail pour les fonctionnaires et les représentants municipaux qui auront à harmoniser de la réglementation municipale ;
- Quelques frais supplémentaires dus à la confection d'un plan sur toile, à la description technique du nouveau territoire et à la planification d'un avis de regroupement dans un journal local.

Considérant l'amélioration de la santé financière de la Ville, les subventions disponibles, ainsi que les conclusions de l'étude de regroupement de 1999, il est erroné de penser que l'exercice visant à faire une nouvelle étude, sans frais, 20 ans plus tard, et ce à cinq municipalités, vise à mal servir les citoyens ;

Considérant que les citoyens pourront se faire eux-mêmes une idée sur les opportunités perdues en consultant l'étude de regroupement de 1999.

19-10-388
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil dépose finalement l'étude de regroupement entre le Canton de Bedford et la Ville de Bedford réalisée en 1999 et la rende disponible à tous sur le site internet de la Ville ;

Que ce conseil demande que la présente résolution soit transmise aux conseils des municipalités de Stanbridge Station, de Saint-Ignace-de-Stanbridge, du Canton de Bedford, de Saint-Armand, de la MRC Brome-Missisquoi, à la députée provinciale du comté de Brome-Missisquoi, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, aux ministres responsables de la Montérégie et de l'Estrie et à la direction régionale du MAMH.

ADOPTÉE

19-10-389

Dépôt des documents de la rencontre du 17 juin concernant une étude de regroupement

- Extrait des invitations
- Ordre du jour de la séance d'information
- Introduction
- Portrait du pôle de Bedford 2019
- Portrait du pôle de Bedford 2015
- Présentation du MAMH concernant un regroupement

19-10-390

Annulation de la résolution 19-09-348 – Fondation Le Renfort Grande Ligne

Considérant que la résolution 19-09-348 a été adoptée lors de la séance du 3 septembre dernier concernant l'exemption de taxes foncières pour la Fondation Le Renfort Grande Ligne pour l'immeuble situé au 10 rue Adhémar-Cusson.

Considérant qu'après l'adoption de ladite résolution, la Ville a été informée du fait que la Fondation Le Renfort Grande Ligne n'exerce plus d'activités dans ledit immeuble, et ce, depuis février 2019.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil abroge la résolution 19-09-348 concernant l'exemption de taxes pour la Fondation le Renfort Grande Ligne.

ADOPTÉE

19-10-391

Prolongation du contrat de Daniel Moreau – Conseiller technique

Considérant la résolution 18-01-07 qui entérinait l'embauche de Daniel Moreau à titre de conseiller technique pour un terme de 2 ans à compter du 21 janvier 2018 ;

Considérant que la direction générale estime que les services de M. Moreau seront requis au cours de l'année 2020 afin de poursuivre les travaux en cours ;

Considérant que la Ville s'est engagée dans une démarche de regroupement qui a trouvé appui auprès des principales municipalités sollicitées ;

Considérant que cette démarche peut résulter en une fusion qui aura un impact sur la répartition des mandats entre les employés permanents et avoir une incidence importante sur la gestion des projets de la Ville dans le futur ;

Considérant que dans ce contexte le conseil ne souhaite pas se lier pour plus d'une année supplémentaire.

19-10-391
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accorde le prolongement du contrat de Daniel Moreau en tant que conseiller technique, et ce, jusqu'au 22 janvier 2021.

ADOPTÉE

19-10-392

Annulation de la résolution 19-06-228 – Mutuelle CNESST

Considérant qu'un mandat d'adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail a été octroyé pour l'année 2020, au Groupe Conseil Novo SST et ce, en vertu de la résolution 19-06-228 ;

Considérant que le Groupe Conseil Novo n'a pas été en mesure de faire un portrait représentatif des économies promises et qu'il serait dans l'intérêt de la Ville de demeurer avec la mutuelle actuelle, soit Groupe ACCIsst inc..

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil abroge la résolution 19-06-228 concernant le changement de mutuelle vers le Groupe Conseil Novo.

ADOPTÉE

19-10-393

Maintien de l'offre de service de mutuelle - Groupe ACCIsst inc

Considérant qu'après avoir obtenu des compléments d'information et les avoir validés, il y a lieu de maintenir en place l'offre de service de « Le Groupe ACCIsst inc. » pour l'année 2020, contrairement à ce que la direction générale avait initialement recommandé au conseil ;

Considérant que la décision de procéder a dû être prise avant la fin du mois de septembre, de façon à confirmer le maintien de notre adhésion au Groupe ACCIsst inc auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ;

Considérant que la décision a également été prise de maintenir l'autorisation de « Le Groupe ACCIsst inc. », à signer l'entente pour et au nom de la Ville, ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil entérine la décision de la direction générale à l'effet de maintenir en place l'offre de service de « Le Groupe ACCIsst inc. » pour l'année 2020.

ADOPTÉE

19-10-394

Autorisation de paiement – Boivin & Gauvin – Achat d'une caméra thermique

Considérant que le projet d'aménagement d'un centre de formation prévoit l'achat d'une caméra thermique.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le paiement à Boivin & Gauvin d'un montant de 6 668,55 \$ taxes incluses, et ce, pour l'achat d'une caméra thermique K55.

19-10-394
(suite)

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-10-395

Dénonciation de l'entente intermunicipale Canton de Bedford - Eaux potable et usée

Considérant que le Canton de Bedford et la Ville de Bedford, afin de se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ont conclu une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et au transport et à l'assainissement des eaux usées ;

Considérant que ladite entente était pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019 et se renouvelerait par la suite automatiquement par périodes successives d'un (1) an, à moins que l'une des municipalités n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin. Cet avis devant être donné au moins un (1) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil désire mettre fin à ladite entente afin de faire la mise à jour de la liste des unités d'évaluation résidentielles, commerciales et industrielles ainsi que, le cas échéant, faire des ajustements de taux ;

Que ce conseil donne l'avis de non-renouvellement tel que requis, ladite entente prenant donc fin au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

19-10-396

Servitude en faveur de Saint-Armand – Lot de grève – Usine de filtration

Considérant les résolutions 16-01-19 et 18-11-510 concernant la volonté de la Ville de Bedford de se porter acquéreur d'un lot de grève situé dans la municipalité de Saint-Armand sur lequel est érigée l'usine de filtration de la Ville ;

Considérant que sur une partie du lot 5 451 587, propriété de la Ville de Bedford, ainsi que sur une partie du lot 6 047 675, propriété du domaine hydrique de l'État, se trouve une conduite d'égout pluvial appartenant à la municipalité de Saint-Armand ;

Considérant que la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État requiert qu'une servitude soit accordée en faveur de la municipalité de Saint-Armand pour cet égout pluvial ;

Considérant que cette servitude doit faire partie intégrante de l'acte notarié pour l'acquisition du lot 6 047 675 ;

Considérant la description technique et le plan 2017-011F, minute 5 140 en date du 25 juin 2019, préparés par Kevin Migué, arpenteur-géomètre.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la ville accorde une servitude en faveur de la municipalité de Saint-Armand pour une conduite d'égout pluvial suivant la description technique et le plan 2017-011F, minute 5 140 en date du 25 juin 2019, préparés par Kevin Migué, arpenteur-géomètre.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer tous documents relatifs à ladite servitude.

ADOPTÉE

19-10-397

Autorisation de paiement – GO Relations Publiques

Considérant que la Ville de Bedford souhaite poursuivre l'élaboration de sa stratégie de communication ;

Considérant qu'elle souhaite poursuivre avec les services de GO Relations Publiques pour ce faire ;

Considérant que l'entente intervenue prévoit l'achat d'une première banque de 50 heures pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise l'achat de ladite banque d'heures pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-10-398

Avis de motion et dépôt du Règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté

Considérant que le projet de Règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté est déposé.

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté.

19-10-399

Campagne de financement – La Fondation au Diapason

Considérant que La Fondation au Diapason lance officiellement sa campagne de financement par la vente de poinsettias ;

Considérant que les profits de cette vente serviront à soutenir la mission du Diapason, soit d'offrir gratuitement des soins palliatifs spécialisés dans le respect et la dignité aux personnes en fin de vie de même que l'accompagnement psychologique et spirituel aux patients et leur famille sur les territoires de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la participation à la campagne de financement et verse un don de 600 \$ à La Fondation Au Diapason.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-10-400

Commandite – Gala Excellence Brome-Missisquoi

Considérant que la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi tiendra son Gala excellence le 26 octobre prochain.

19-10-400
(suite)

Considérant qu'une entreprise en nomination au Gala est Assurances Lanoue & Ouellet Inc. dans la catégorie Entreprise de services de 1 à 10 employés.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte de prendre un partenariat argent au montant de 250 \$ lors du Gala Excellence de Brome-Missisquoi qui se tiendra le samedi 26 octobre prochain.

Que ce conseil désire faire une mention de Félicitations à Assurances Lanoue & Ouellet Inc. pour leur nomination lors de la 11^e Édition du Gala excellence Brome-Missisquoi.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-10-401

Municipalité alliée contre la violence conjugale

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil proclame la Ville de Bedford comme municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

19-10-402

Demande de gratuité de salle - CABBE

Considérant que le Centre d'Action bénévole de Bedford et environ (CABBE) désire tenir une collecte de sang, en collaboration avec la FADOQ, les Filles d'Isabelle et les Chevaliers de Colomb.

19-10-402
(suite)

Considérant que le CABBE demande une gratuité pour l'utilisation de la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, le 18 novembre prochain, de 13h30 à 19h30.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le CABBE à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue d'une collecte de sang, lundi le 18 novembre prochain, de 13h30 à 19h30, et ce gratuitement.

ADOPTÉE

19-10-403

Demande de gratuité de salle – Club Motoneige Baie Missisquoi

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi tiendra son brunch annuel le dimanche 24 novembre prochain à titre de levée de fonds.

Considérant que le Club demande une gratuité pour l'utilisation de la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, pour la tenue de leur brunch.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le Club Motoneige Baie Missisquoi à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue d'un brunch, dimanche le 24 novembre, et ce, à un taux réduit de 100 \$.

ADOPTÉE

19-03-404

Demande de gratuité de salle – CPSC Main dans la Main

Considérant que le CPSC Main dans la Main tiendra une activité de zoothérapie pour 6 à 8 enfants les mardis de 15h15 à 16h30, du 1^{er} octobre 2019 au 28 avril 2020 ;

Considérant que le CPSC Main dans la Main demande une gratuité pour l'utilisation de la salle des miroirs du Centre communautaire Georges-Perron, pour la tenue de leur activité.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le CPSC Main dans la Main à utiliser la salle des miroirs du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue de leur activité de zoothérapie, les mardis de 15h15 à 16h30, du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019, et ce gratuitement.

Que ce conseil demande au CPSC Main dans la Main de reformuler leur demande pour la gratuité de l'utilisation de salle pour l'année 2020 puisque certaines clauses budgétaires risquent d'être revues et peuvent affecter les gratuités de salles accordées.

ADOPTÉE

19-10-405

Demande d'aide financière – Bedford Lofts

Considérant que Bedford Lofts tiendra une soirée LGBTQ+ & Cie le 5 octobre prochain, lequel événement a été créé pour contrer l'isolement des membres de la communauté de la région.

19-10-405
(suite)

Considérant que pour cet événement, Bedford Lofts sollicite la Ville pour un appui financier afin d'engager deux brigadiers pour assurer la sécurité sur les lieux.

Considérant qu'en échange de l'aide financière, la Ville recevra une visibilité sur la page Facebook de Bedford Lofts et ainsi que des mentions lors de la soirée.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde une aide financière à Bedford Lofts, d'un montant de 200 \$, afin de permettre l'embauche de brigadiers pour assurer la sécurité lors de leur soirée LGBTQ+ & Cie qui sera tenue le 5 octobre prochain.

Que ce conseil autorise le prêt de panneaux de signalisation ainsi que de cônes pour sécuriser le passage piétonnier.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-10-406

Armistice 2019 – Légion Royale Canadienne

Considérant que la Légion Royale Canadienne tiendra une cérémonie au cénotaphe suivi d'une parade dans les rues de Bedford le jour de l'Armistice lundi 11 novembre prochain ;

Considérant que la Légion demande à la Ville son appui pour le contrôle de la circulation durant cet événement ainsi que la tenue d'une réception au Centre Communautaire Georges-Perron à la suite de la parade.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise la tenue d'un vin d'honneur et un léger goûter, à la salle Arlene-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, après la cérémonie commémorative de l'Armistice le lundi 11 novembre 2019 ;

Que ce conseil autorise l'intervention du Service de Sécurité Incendie si nécessaire.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-10-407

Demande de P.I.I.A. – 14 rue du Pont – Construction d'un cabanon

Considérant les informations et les plans déposés pour construire un cabanon adjacent à la résidence au 14 rue du Pont ;

Considérant que selon la réglementation, un bâtiment accessoire doit être situé à une distance minimale de 1,5 m d'une résidence et que les toits plats sont interdits pour ce type de bâtiment.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil refuse la demande de PIIA au 14 rue du Pont pour la construction d'un cabanon adjacent à la résidence et demande au propriétaire de déposer une nouvelle demande, et ce, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

19-10-408

Demande de P.I.I.A. – 84 rue Principale – Rénovation extérieure

Considérant les informations, les plans et les échantillons déposés pour :

- Procéder à l'ajout d'une porte en façade (double ou 1 ½) ;
- Remplacer une partie du revêtement extérieur par du Maibec ;
- Ajouter une pergola en bois naturel.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la demande de PIIA au 84 rue Principale pour les travaux mentionnés précédemment conformément aux documents déposés et de suggérer de rafraîchir la peinture du fascia, et ce, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

19-10-409

Demande de P.I.I.A. – 84 rue Principale – Nouvelle enseigne

Considérant les informations et les documents déposés pour l'installation d'une enseigne en bois perpendiculaire au bâtiment sise au 84 rue Principale ;

Considérant que l'édifice compte actuellement deux enseignes apposées sur le bâtiment et que ces enseignes ont été jugées non conformes au règlement municipal par la Cour municipale commune de Cowansville.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'installation d'une enseigne perpendiculaire au bâtiment sise au 84 rue Principale conformément aux documents déposés à la condition que le permis soit émis uniquement lorsque les deux autres enseignes auront été retirées des lieux, le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

19-10-410

Demande de P.I.I.A. – 31 rue Principale – Cabanon et clôture

Considérant les informations et les documents déposés pour déménager dans la cour arrière du 31 rue Principale un cabanon déjà construit et d'installer une clôture Frost noire de 6 pieds de hauteur pour ceinturer une partie de la cour arrière ;

Considérant que ce cabanon est recouvert d'un clin de vinyle et que ce matériau est interdit dans cette zone par le règlement de PIIA ;

Considérant qu'il s'agit d'un déménagement, que le cabanon se verra peu de la rue et qu'il sera séparé de celle-ci par la nouvelle clôture.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le déménagement d'un cabanon et l'installation d'une clôture au 31 rue Principale conformément aux documents déposés à la condition que la clôture possède une hauteur de 6 pieds et qu'elle soit installée immédiatement après l'installation du cabanon, et ce, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

19-10-411

Demande de P.I.I.A. – 199 rue Principale – Remplacement d'une fenêtre

Considérant les informations déposées pour remplacer une fenêtre en baie par une fenêtre régulière en façade du 199 rue Principale;

19-10-411
(suite)

Considérant l'importance d'assurer l'harmonie de la façade du bâtiment.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le remplacement de la fenêtre en baie par une fenêtre régulière au 199 rue Principale à la condition que la nouvelle fenêtre s'harmonise avec l'autre fenêtre se trouvant en façade, et ce, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

19-10-412

Demande de dérogation mineure – 90 rue Philipsburg – Superficie d'un garage

Considérant la demande de dérogation mineure déposée et les documents joints pour autoriser au 90 rue Philipsburg un garage d'une superficie de 66,9 m² alors que la superficie maximale autorisée par la réglementation est de 60 m² ;

Considérant que cette demande ne crée pas de préjudice aux immeubles voisins.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser un garage d'une superficie de 66,9 m² au 90 rue Philipsburg conformément aux documents déposés, et ce, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

19-10-413

**Demande de dérogation mineure – 110 rue de la Rivière
Implantation d'une industrie artisanale à l'étage de l'immeuble**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser au 110 rue de la Rivière l'implantation d'une industrie artisanale à l'étage de l'immeuble alors que cet usage est autorisé uniquement au rez-de-chaussée ;

Considérant qu'il s'agit d'une petite entreprise de production artisanale de produits de beauté 100% naturels dont les activités ne créent pas de nuisances sur le voisinage.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte la demande de dérogation mineure au 110 rue de la Rivière afin d'autoriser l'implantation d'une industrie artisanale à l'étage de l'immeuble à la condition que cette dernière occupe toujours la même superficie de plancher sans l'augmenter, et ce, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

19-10-414

Dépôt de neige usée – Entente avec la Ville de Dunham

Considérant que la Ville de Dunham demande l'autorisation d'utiliser notre site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2019-2020 ;

Considérant que la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neiges usées en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement ;

19-10-414
(suite)

Considérant que le nombre de voyages de neiges usées devrait se situer entre cinquante (50) et cent (100) voyages seulement et que notre site de dépôt de neiges usées à la capacité de les recevoir.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte de recevoir les neiges usées de la Ville de Dunham aux conditions de 2018-2019 indexé de 2% :

- a) Que le nombre maximum de voyages n'excède pas cent (100) ;
- b) Que le prix soit de 51 \$ par voyage ;
- c) Que le prix minimum soit de 3 060 \$ pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

19-10-415

Autorisation de paiement – BDL Bordure et Trottoir Inc.

Considérant l'octroi d'un contrat de construction de trottoirs des rues Campbell et d'Adhémar-Cusson ainsi que des avancés de trottoirs à l'intersection des rues Campbell et Cyr (Option B) à l'entreprise BDL Bordure et Trottoir inc, et ce, en vertu de la résolution 19-05-200 ;

Considérant qu'après l'analyse du décompte no. 1 présenté par l'entrepreneur, Avizo juge la demande de paiement conforme aux travaux effectués et recommande le paiement demandé dans ce décompte no. 1.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement du décompte no.1 à BDL Bordure et Trottoir Inc., d'un montant de 182 342,50 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-10-416

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme 164 936,56 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 octobre 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-10-417

Ajournement de la séance – 19h50

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que la séance soit ajournée au lundi 7 octobre prochain à 17h00, à l'Hôtel de Ville de Bedford.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général